



(12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 30828 B1** (51) Cl. internationale : **G06Q 20/00**
(43) Date de publication : **02.11.2009**

-
- (21) N° Dépôt : **30808**
(22) Date de Dépôt : **02.04.2008**
(71) Demandeur(s) : **BOUDALLA MOHAMED, 24 LOT. JNANATE SIDI MAAROUF CASABLANCA (MA)**
(72) Inventeur(s) : **BOUDALLA MOHAMED**

-
- (54) Titre : **PROCEDE ET SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE VIA TELEPHONE MOBILE PAR SMS ET INTERNET**
(57) Abrégé : LE PROCÉDÉ ET SYSTÈME DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE VIA TÉLÉPHONE MOBILE PAR SMS ET INTERNET EST UNE INVENTION QUI CONSTITUE UNE NOUVELLE FORME DE LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE "MONEY MOBILE" QUI EXPLOITE LE RÉSEAU TÉLÉCOM. LE NUMÉRO DE CHAQUE TÉLÉPHONE PORTABLE CONSTITUE UN COMPTE D'ALIMENTATION POUVANT EFFECTUER DES ACHATS ET VENTES ENTRE LES ABONNÉS QU'ILS SOIENT DES PARTICULIERS, DES SOCIÉTÉS OU DES INSTITUTIONS. L'ALIMENTATION OU LA RECHARGE PEUT SE FAIRE CHEZ N'IMPORTE QUELLE BANQUE PARTENAIRE DE MONEY MOBILE, D'UN GUICHET OU D'UN KIOSQUE DÉDIÉ À CET EFFET. LE SYSTÈME DE PAIEMENT EST GÉRÉ PAR UN OPERATEUR TELECOM QUI PERMET D'OFFRIR À SES ABONNÉS UN SERVICE DE PAIEMENT MOBILE. IL SE FAIT DE LA MANIÈRE SUIVANTE : UNE FOIS LA TRANSACTION EST APPROUVÉE PAR LE PAYEUR, UN MÉCANISME SE DÉCLENCHE DE DÉBIT CHEZ LE PAYEUR ET DE CRÉDIT CHEZ LE RECEVEUR. UN AUTRE BUT DE L'INVENTION EST DE PERMETTRE AUX UTILISATEURS DE NE PAS ÊTRE OBLIGÉS DE SE MUNIR DE TOUS LEUR MOYENS DE PAIEMENT LEUR SEUL TÉLÉPHONE PORTABLE SUFFIT. IL PERMET AUSSI D'EFFECTUER LES PAIEMENTS DES PRODUITS PROPOSÉS SUR INTERNET

RESUME

Le procédé et système de paiement électronique via téléphone mobile par SMS et internet est une invention qui constitue une nouvelle forme de la monnaie électronique « Money Mobile » qui exploite le réseau télécom.

Le numéro de chaque téléphone portable constitue un compte d'alimentation pouvant effectuer des achats et ventes entre les abonnés qu'ils soient des particuliers, des sociétés ou des institutions.

L'alimentation ou la recharge peut se faire chez n'importe quelle banque partenaire de Money Mobile, d'un guichet ou d'un kiosque dédiée à cet effet.

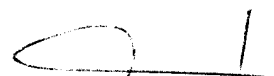
Le système de paiement est géré par un operateur Telecom qui permet d'offrir à ses abonnés un service de paiement mobile.

Il se fait de la manière suivante :

Une fois la transaction est approuvée par le payeur, un mécanisme se déclenche de débit chez le payeur et de crédit chez le receveur.

Un autre but de l'invention est de permettre aux utilisateurs de ne pas être obligés de se munir de tous leur moyens de paiement leur seul téléphone portable suffit.

Il permet aussi d'effectuer les paiements des produits proposés sur internet



02 NOV 2009

3 0 8 2 8

PROCEDE ET SYSTEME DE PAIEMENT ELECTRONIQUE VIA TELEPHONE MOBILE PAR SMS ET INTERNET

Money mobile est une invention qui concerne un mode de paiement par téléphone portable.

La monnaie électronique a contribué à un essor très important dans les économies occidentales, ainsi la carte de crédit a vraiment donné plus de pouvoir libérateur à son utilisateur.

Tout individu disposant d'un compte bancaire et de carte de crédit peut faire des achats auprès de tout magasin agréé par le service carte de crédit sans parler des autres services tels que les achats via le net, les opérations bancaires de retraits ou d'autres.

L'Inconvénient de ce système est que nous sommes au Maroc, ou il y'a un faible réseau bancaire et une bancarisation limitée, des citoyens dont le niveau de vie ne leur permet pas d'avoir un compte bancaire et de supporter les charges y afférentes, ainsi que le nombre de magasins et de points de vente est très limité ainsi que d'autres inconvénients qui prouvent que le marché de transfert des fonds au Maroc est ambitieux mais il faut seulement répondre aux besoins du consommateur de la manière la plus adéquate possible.

L'Idée de base de ce projet vise à trouver un moyen de paiement bien généralisé d'utilisation facile, plus efficace et surtout moins coûteux.

Notre innovation constitue la réponse la plus efficace à ces besoins. Une nouvelle forme de la monnaie électronique qu'on appelle Money Mobile. La particularité de cette monnaie est qu'elle exploite le réseau Télécom ; le mécanisme est un jeu de compte à compte, sachant que le numéro GSM de chaque portable constitue chez Money Mobile un compte susceptible d'alimentation des contre parties pécuniaires et donc effectuer des achats et ventes entre les abonnés de Money Mobile qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou des institutions.

Téléphone mobile :

Au sens de la présente demande de brevet ; on désigne par téléphone mobile tout appareil électronique portable effectuant des appels téléphoniques, d'envoi et la réception des SMS.

Mode de Paiement**- Alimentation ou recharge**

L'alimentation ou la recharge se fait auprès de n'importe quelle agence bancaire partenaire de money mobile, d'un distributeur de billets ou d'un Kiosque dédié à cet effet.

- Service de paiement mobile : Il s'agit d'un service offert par un opérateur de paiement mobile disposant d'un système permettant aux abonnés au service de réaliser des paiements à l'aide de leur téléphone mobile.

- Opérateur de paiement mobile : un organisme offrant le service de paiement mobile à ses abonnés ou clients.

- Système de paiement mobile : système géré par un opérateur de paiement mobile et permettant à ce dernier d'offrir à ses abonnés un service de paiement mobile.

Dans ce système de paiement mobile, pour réaliser la transaction proprement dite le système de transaction va, une fois la transaction approuvée par le payeur, déclencher un mécanisme de débit du payeur et de crédit du receveur. Cette opération est généralement unique et est caractéristique du système en question.

Par exemple un système de paiement mobile pourra se faire de la manière suivante :

Accéder au menu du portable et aller vers message, écrire transfert espace et composer le numéro du receveur et espace plus le montant à transférer et envoyer au numéro du serveur de l'opérateur.

Soit faire la même procédure mais au lieu d'envoyer un message on émet un appel.

Un autre but de l'invention est de permettre aux utilisateurs du système de paiement mobile d'utiliser un nombre croissant, voire la totalité de leurs moyens de paiement, par l'intermédiaire de leur seul téléphone mobile, sans qu'il soit nécessaire d'emporter avec eux une pluralité ou la totalité de leurs moyens de paiement.

L'invention concerne aussi un système de paiement mobile comportant d'une part une plateforme de transactions et d'autre une pluralité de téléphones mobile aptes à communiquer avec la plate forme de transaction par l'intermédiaire du réseau de téléphone mobile.

L'enregistrement peut se faire de plusieurs manières, soit dans une agence de l'opérateur, soit à partir d'un distributeur de billets ou un kiosque dédié à cet effet.

Les transactions de paiement peuvent généralement être regroupées en deux grandes catégories.

– Les paiements initiés par le payeur, à destination d'un receveur ; on les appellera des « transferts » ;

– Les paiements initiés par le receveur ; on les appellera des « demandes de paiement » adressées à un payeur.

Après avoir entré le numéro du serveur de l'opérateur l'utilisateur aura accès à un répondeur automatique qui le guidera par un chiffre pour chacune des applications suivantes :

- Faire un transfert
- Envoi de demande de paiement
- Consulter mon solde
- Transactions faites
- Changement de mot de passe
- Services clients

Un autre avantage significatif du système de paiement mobile selon l'invention est constitué, du point de vue de chaque utilisateur muni de son téléphone mobile, par le fait qu'il devient inutile à la fois de se déplacer en ayant l'ensemble de ses moyens paiement (chéquier, diverses cartes de crédit, de débit ou de paiement) sur soi, et de connaître par cœur tous les codes d'identification et de sécurité associés aux divers moyens de paiement

A l'aide de ce système vous pouvez effectuer tout achat dans les magasins, les grandes surfaces, les épiceries, dans le bus, dans le taxi, les bureaux de tabacs enfin chez tous les commerçants. Il suffit que ces derniers aient un téléphone portable du même opérateur.

Money Mobile :

Avec ce service vous pouvez effectuer des paiements à partir d'un téléphone portable au détenteur d'un téléphone du même opérateur.

Pour affecter un transfert :

Il vous suffit de composer la séquence suivante :

888N° de téléphone du bénéficiaire * Mot de passe * Montant du transfert

Exemple : Le client A désire transférer un montant de 200 Dh au commerçant B dont le numéro de téléphone est le 060 00 00 00. Il devra composer alors le 888060000000*1234*200.

Le client A reçoit par la suite l'annonce vocale suivante: "Votre demande a bien été enregistrée, Merci"

Précisions :

L'opération sera sécurisée par un mot de passe.

- 1- Le montant minimum de transfert est de 1 dh avec un palier de 1dh.
- 2- Le montant maximum de transfert est de 100.0000 dh.
- 3- Les montants transférés doivent être entiers (sans virgule).
- 4- Le transfert s'effectue à partir du compte de recharge uniquement.
- 5- La durée de vie du transfert est identique à la durée de vie d'une recharge du même montant.
- 6- Une fois le transfert effectué:
 - L'émetteur du transfert reçoit un SMS de confirmation: "Votre opération de transfert de solde de xx dh vers 06xxxxxxx a été effectuée avec succès. Votre nouveau solde est de xx dh 2008-XX-XX".
 - Le bénéficiaire reçoit un SMS de confirmation: "Le transfert de solde de xx dh provenant de 06xxxxxxx a été effectué avec succès. Votre nouveau solde est de xx dh 2008 XX-XX"

La figure 1 illustre la création de compte money mobile :

- Le client doit s'acquérir d'un téléphone mobile (1) si il n'en a pas un.
- Il doit remplir un formulaire (2) auprès d'une agence de l'opérateur ou chez Money mobile.
- Créer le compte money mobile (3)
- Alimenter le compte de Money mobile d'un solde (4) auprès d'une agence bancaire, d'un guichet automatique ou tout autre kiosque dédié à cet effet.
 - Mobilisation du compte Money mobile. (5)

La figure 2 illustre le mécanisme de la transaction :

Une fois le compte crée chez money mobile (2) ou l'opérateur (1) par le biais du compte bancaire (3) Money mobile, le solde du client est activé.

Il peut ainsi transférer un paiement à partir de son mobile (A) à tous les commerçants et offreurs de service tels que : Restaurateurs (4), Cafés (5), Parkings (6), Gare de train (7), Autobus (8), Grande surface (9), Agences de voyage (10), fitness club (11), Salles de cinéma et Théâtres (12).

REVENDEICATIONS

1- Procédé et système de paiement électronique via téléphone mobile par SMS et Internet caractérisé en ce qu'il comporte les étapes suivantes :

Pour toute transaction, il faut entrer le numéro du serveur de l'opérateur pour pouvoir accéder aux différents services et applications.

Pour chaque paiement l'utilisateur aura la capacité de fonctionner en débit et / ou en crédit comprenant le montant minimal à transférer.

2- Procédé et système de paiement électronique via téléphone mobile par SMS et Internet, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il consiste à :

Afficher sur le téléphone mobile du receveur le menu offrant le choix de l'application de l'opération de demande de paiement.

En réponse au choix par le receveur de l'opération de demande de paiement, demander au receveur de valider le montant à payer et l'identifiant du payeur.

Envoyer sur le téléphone mobile du payeur une demande d'autorisation de paiement contenant les éléments de la transaction tels qu'émis par le receveur.

3- Procédé et système de paiement électronique via téléphone mobile par SMS et Internet, selon les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il permet d'effectuer tout achat dans les magasins, les grandes surfaces, les épiceries, dans le bus, dans le taxi, les bureaux de tabacs enfin chez tous les commerçants.

FIGURE 1

Création d'un compte Money Mobile :

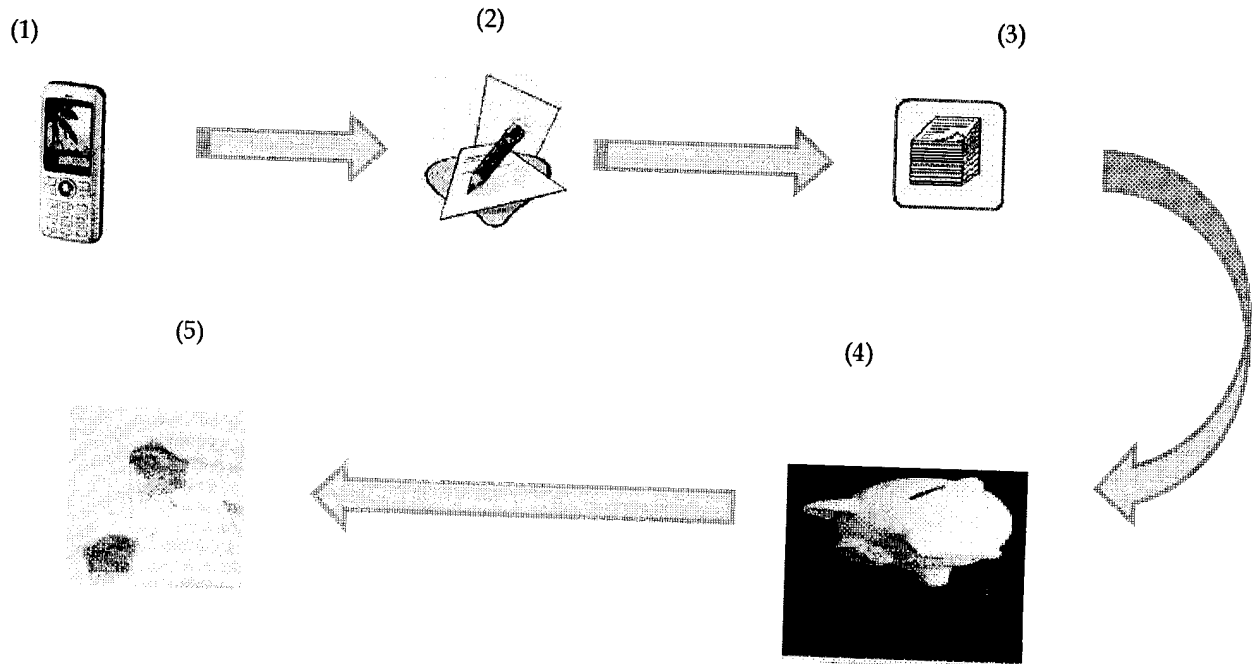


Figure 2

